

# TRANSPARENCE, REDDITION DES COMPTES ET INCLUSIVITÉ DANS L'UTILISATION DU FINANCEMENT D'URGENCE POUR FAIRE FACE À LA COVID-19

## Ne laisser personne pour compte

### S'assurer que personne n'est « laissé pour compte »

Lorsque les 193 États membres des Nations unies se sont engagés à réaliser les *Objectifs de développement durable* (ODD), ils ont fait la promesse de s'assurer que 'personne n'est laissé pour compte'. Selon le *Programme des Nations unies pour le développement* (PNUD, 2018a), « des personnes sont laissées pour compte lorsqu'elles ne disposent pas des choix et des capacités nécessaires pour pouvoir participer au développement humain ou en bénéficier ». En effet, dans chaque pays, cette inégalité repose souvent sur des facteurs historiques et structurels, avec des points d'intersection entre des éléments identitaires et des caractéristiques telles que le sexe, la race ou le handicap (consulter une liste plus complète ici : PNUD, 2018b), ce qui entraîne la marginalisation ou la discrimination de certains groupes et individus. À l'échelle mondiale, ce concept peut être appréhendé comme représentant l'écart croissant entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu. Par exemple, en ce qui concerne la pandémie de COVID-19 en particulier, les pays disposant de meilleures

ressources ont eu un meilleur accès aux vaccins que les pays à faible revenu et devraient donc s'en remettre plus rapidement (Georgieva, 2021). En effet, ce point est aujourd'hui plus important que jamais, car le PNUD estime que pour la première fois depuis 1990, le développement humain à l'échelle mondiale pourrait reculer en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui mettrait en péril les progrès vers la réalisation des ODD (PNUD, s. d.).

« des personnes sont laissées pour compte lorsqu'elles ne disposent pas des choix et des capacités nécessaires pour pouvoir participer au développement humain ou en bénéficier »



LE DÉVELOPPEMENT  
HUMAIN À L'ÉCHELLE  
MONDIALE POURRAIT  
RECULER EN RAISON DE  
LA PANDÉMIE DE COVID-19

## COVID-19 : quels impacts sur le fossé des inégalités ?

La pandémie de COVID-19 a entravé la lutte contre les inégalités sociales et économiques de deux manières troublantes. En effet, elle a à la fois créé de nouveaux problèmes dans la lutte contre les inégalités et fait ressortir ceux qui existaient déjà.

- Dans l'ensemble, les emplois des femmes sont 19 % plus menacés que ceux des hommes en raison de la surreprésentation des femmes dans les secteurs les plus touchés par la pandémie, comme la restauration et l'hébergement (Wood, 2020). Avant la pandémie, le taux d'activité mondial des femmes (49 %) était déjà largement inférieur à celui des hommes (75 %) (OIT 2017/ 2018).
- L'OCDE a observé que les immigrants, qui font déjà partie des groupes défavorisés, ont eu deux fois plus de risques de contracter la COVID-19 que les populations locales. Ils ont également connu des résultats plus défavorables sur le marché du travail pendant la pandémie, car ils sont généralement confrontés à des conditions de travail moins stables (OCDE, 2020a).
- Cette inégalité est aggravée par le fait que seules 28 % des personnes souffrant de handicaps importants ont accès aux prestations d'invalidité dans le monde (ONU, 2020).

Les conséquences de la pandémie se sont répercutées sur différents segments de toutes les populations en affectant durement les personnes appartenant déjà à des communautés défavorisées ou marginalisées. Sans une attention renouvelée à l'égard de ces populations, les conséquences de la pandémie se feront sentir plus longtemps et une reprise économique complète deviendra un projet inégal et limité. C'est dans ce contexte que les audits relatifs à la transparence, à la responsabilité et à l'inclusivité (audits TAI) peuvent apporter un éclairage utile.

## Les inégalités non prises en compte, les vaccinations et les dépenses en situation d'urgence

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les gouvernements ont dépensé des sommes considérables provenant des fonds publics pour faire face aux conséquences sanitaires et économiques qui en découlent. En effet, un rapport publié par le Fonds monétaire international (FMI) indique qu'en janvier 2021, le soutien budgétaire à l'échelle mondiale en réponse à la pandémie s'élevait à environ 14 000 milliards de dollars américains (FMI, 2021). De plus, une grande partie de ces dépenses a été engagée sans tenir compte à la fois des inégalités existantes dans les économies nationales et des inégalités ponctuelles qui ont été exacerbées par cette pandémie. Par conséquent, les communautés marginalisées se trouvant déjà dans des circonstances socio-économiques défavorables ont souvent été laissées pour compte par des actions qui ont été menées par les pouvoirs publics sans tenir compte des inégalités.

En l'absence de données appropriées qui sont ventilées selon des critères tels que le sexe, l'âge, la race et le revenu, il est difficile pour les décideurs de savoir dans quelle mesure ces inégalités subsistent et de déterminer les cibles prioritaires des programmes d'aide. En outre, la nature de la pandémie a entraîné une dépense rapide des fonds et une pression énorme pour les fonctionnaires du secteur public. De ce fait, les données pertinentes existantes peuvent ne pas avoir été utilisées pour éclairer les prises de décision tandis que la collecte de nouvelles données et certaines mesures de sauvegarde en matière d'égalité peuvent avoir été contournées. Parallèlement, l'engagement avec la société civile et les parties prenantes au sens large a probablement aussi été négligé parce que les gouvernements ont réagi à la crise de façon précipitée. Il en résulte que d'importantes sommes d'argent provenant des

fonds publics et consacrées à des mesures socio-économiques peuvent ne pas avoir été allouées dans un souci d'équité.

D'un autre côté, alors que les pays à revenu élevé continuent de vacciner massivement leurs populations, « la plupart des habitants des pays à revenu faible ou intermédiaire doivent encore observer et attendre » (UN News, 2021). Cet écart créé entre les taux de vaccination des pays à revenu élevé et ceux des pays à faible revenu va donc non seulement maintenir un fossé d'inégalité économique avec des pays à revenu élevé qui progressent plus rapidement vers la reprise économique, mais aussi maintenir le fossé d'inégalité sanitaire entre les populations, ce qui constitue un obstacle majeur pour la réalisation d'un certain nombre d'ODD.

## Réalisation d'audits de conformité et réduction des inégalités

La nécessité pour les gouvernements de réagir face à la pandémie en prenant des mesures socio-économiques importantes s'est accompagnée de la nécessité pour les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) de veiller à ce que les dépenses publiques soient effectuées dans le respect des lois et réglementations nationales en accordant une attention particulière aux principes de **transparence, de responsabilité et d'inclusivité**. Dans un contexte d'urgence, les dépenses publiques sont toujours plus exposées au risque de gaspillage et de corruption (Gaspar et coll. 2020). À cet effet, les ISC sont en mesure de jouer un rôle essentiel pour remédier à cette situation lorsqu'elles sont impliquées suffisamment tôt dans le processus de riposte. De plus, le simple fait de bénéficier d'une visibilité tout au long de ce processus suscite une plus grande attente en matière de responsabilité, et ce, même dans un contexte d'urgence.

Pour les audits de conformité qui se concentrent spécifiquement sur l'objectif de ne laisser personne pour compte, les ISC doivent chercher à comprendre :

- dans quelle mesure le cadre de conformité applicable prend en compte et prévoit de manière adéquate le concept de « ne laisser personne pour compte », et
- dans quelle mesure le gouvernement a mis en œuvre les dispositions visant à « ne laisser personne pour compte », telles que définies dans ce cadre de conformité.

Pour mener à bien ces audits, les ISC devront s'appuyer sur **les lois, les réglementations, les politiques et les législations nationales qui garantissent que personne n'est laissé pour compte**. Certaines de ces dépenses peuvent avoir été effectuées en faisant appel à des **cadres de gestion de situations d'urgence**. Il est donc essentiel de comprendre si et, le cas échéant, comment ces cadres ont prévu des dispositions en matière d'égalité et d'équité. La réalisation d'audits de conformité peut être facilitée en s'engageant auprès de différentes parties prenantes afin d'avoir **accès aux données appropriées**, tant quantitatives que qualitatives. En outre, il importe de noter que ces données doivent être ventilées en fonction de différents facteurs. **L'évaluation du taux de représentation et des personnes qui ont pris les décisions** concernant les dépenses effectuées en situation d'urgence peut également aider à comprendre dans quelle mesure le processus initial était inclusif. En effet, si certains groupes ne sont pas représentés et ne participent pas au processus de prise de décision, il est plus probable que leurs besoins ne soient pas pris en compte de manière adéquate. En ce qui concerne le déploiement de vaccins, les ISC ont besoin de se concentrer sur les **plans d'action et les politiques vaccinales** afin d'évaluer si certains groupes se sont non seulement fait promettre d'avoir accès aux vaccins, mais aussi si ces vaccins leur sont effectivement administrés.

## Exemples

|   | Exemples de sources d'informations/critères d'audit/éléments probants  | Pertinence pour les audits relatifs au principe de transparence, de reddition des comptes et d'inclusivité (Audits TAI)   |
|---|--|---|
| <p><b>LOIS, RÉGLEMENTATIONS, POLITIQUES ET LÉGISLATIONS NATIONALES QUI GARANTISSENT QUE PERSONNE N'EST LAISSÉ POUR COMPTE</b></p> | <p>La loi sur l'égalité de 2010 adoptée par le Royaume-Uni</p> <p>Obligation applicable au secteur public au sujet de la réduction des inégalités socio-économiques</p> <p>(1) Une autorité à laquelle le présent article s'applique doit, lorsqu'elle prend des décisions de nature stratégique sur la manière d'exercer ses fonctions, tenir suffisamment compte du fait qu'il est souhaitable de les exercer d'une manière qui vise à réduire les inégalités en termes de performances qui découlent de la discrimination socio-économique.</p> <p>4 Les caractéristiques protégées sont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'âge</li> <li>■ Le handicap</li> <li>■ Le changement de sexe</li> <li>■ L'état civil</li> <li>■ La maternité</li> <li>■ La race</li> <li>■ La religion ou les convictions</li> <li>■ Le sexe</li> <li>■ L'orientation sexuelle.</li> </ul> | <p>La loi de 2010 portant sur l'égalité (Equality Act 2010) du Royaume-Uni, ainsi que la législation similaire en vigueur dans de nombreux autres pays, énoncent clairement comment les autorités et institutions du secteur public doivent agir et diriger de manière à ne pas faire preuve de discrimination à l'égard de certains groupes. En effet, les groupes protégés par cette loi sont souvent explicitement désignés dans la législation.</p> <p>Les ISC peuvent examiner les dispositions relatives au principe d'inclusivité prévues dans des cadres de conformité spécifiques afin de vérifier dans quelle mesure elles sont conformes au cadre national de référence.</p> |
| <p><b>CADRES DE GESTION DE SITUATIONS D'URGENCE</b></p>   | <p>Le gouvernement des Philippines a promulgué la <i>loi de la République n°11469</i> (Bayanihan to Heal as One Act) en juillet 2020 en réponse à la COVID-19. Cette loi prévoit un certain nombre de dispositions pour les personnes considérées comme les plus vulnérables et vise à « réduire l'impact négatif du COVID-19 sur le bien-être socio-économique de tous les Philippins... » dans le but « d'accélérer la reprise et de renforcer la résilience de l'économie philippine grâce à des mesures fondées sur l'inclusion économique ».</p> <p>En outre, elle prévoit de manière spécifique, des aides, notamment pour les personnes ayant les revenus les plus faibles, des frais médicaux pour les travailleurs du secteur de la santé et les personnes employées dans le secteur informel.</p>  | <p>Les politiques et législations relatives aux situations d'urgence telles que celle-ci peuvent être utilisées pour réaliser un audit des dépenses effectuées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 afin de s'assurer que ce soutien ait atteint les groupes visés. Cette loi prévoit également des montants spécifiques provenant des fonds publics destinés à différents groupes, et ces montants peuvent ensuite être comparés aux dépenses réelles, souvent en <i>temps réel</i>, pour s'assurer que ces engagements ont été respectés.</p>   |

|  | Exemples de sources d'informations/critères d'audit/éléments probants  | Pertinence pour les audits relatifs au principe de transparence, de reddition des comptes et d'inclusivité (Audits TAI)   |
|--|--|---|
| <p><b>ACCÈS AUX DONNÉES APPROPRIÉES</b></p>        | <p>OECD Stat fournit des données ventilées selon le sexe et l'âge concernant divers aspects du marché du travail.</p> <p>Par exemple, des données collectées en 2019 en Colombie montrent que sur le nombre total de personnes ayant un emploi à temps partiel, les femmes représentaient 68 % et les jeunes de 15 à 24 ans plus d'un cinquième (22 %).</p>  | <p>Les personnes ayant un emploi à temps partiel ont été particulièrement exposées aux pires conséquences de la pandémie de COVID-19, d'autant plus que les travailleurs à temps partiel manquent souvent de sécurité d'emploi et sont généralement moins susceptibles d'accéder aux aides publiques telles que les allocations chômage (OCDE, 2020b). En comprenant comment les chiffres nationaux de l'emploi sont constitués, les auditeurs pourront mieux comprendre qui a probablement bénéficié de certaines mesures socio-économiques et qui n'en a pas bénéficié. En effet, si l'aide nationale à l'emploi n'était accessible qu'aux personnes qui, historiquement, sont plus susceptibles de bénéficier d'une aide publique, notamment les travailleurs à temps plein, le fait de disposer de données plus détaillées permettra aux auditeurs de déterminer qui n'a pas pu en bénéficier.</p>  |
| <p><b>PARTICIPATION À LA PRISE DE DÉCISION</b></p> | <p>La Constitution tanzanienne prévoit que les femmes doivent constituer au moins 30 % des membres de l'Assemblée nationale répartis proportionnellement en fonction du nombre de sièges obtenus par chaque parti politique. Cette disposition est également prévue par la Loi sur les élections nationales de 2010.</p>   | <p>Il est évident que des gouvernements plus diversifiés et plus soucieux de l'inclusion adoptent des politiques qui tiennent mieux compte des inégalités et des disparités présentes dans nos sociétés et dans nos économies. Par exemple, une étude menée en Inde a révélé qu'il y avait 62 % de projets d'eau potable en plus dans les zones où les municipalités sont dirigées par des femmes que dans celles où les municipalités sont dirigées par des hommes (ONU Femmes, 2020a). En prenant connaissance des personnes qui ont pris les décisions relatives aux dépenses effectuées en réponse à la COVID-19, les ISC pourront évaluer le caractère inclusif des réponses initiales et, par conséquent, la probabilité que les décisions politiques prises soient inclusives. Dans le cadre des audits de conformité, ces exigences peuvent être liées à la législation, comme celle de la Tanzanie, ou à d'autres orientations politiques internes en matière de diversité et d'inclusion dans les institutions du secteur public.</p> |
| <p><b>PLANS DE DÉPLOIEMENT DE VACCINS</b></p>      | <p>Le ministère de la Santé et du Bien-être familial a publié des directives opérationnelles couvrant tous les aspects du déploiement du vaccin contre la COVID-19. Ce plan, particulièrement pertinent, indique qui seront les personnes à vacciner en priorité, en l'occurrence « les professionnels de la santé, les travailleurs de première ligne et les populations les plus exposées ».</p> | <p>Dans ce scénario, un audit TAI pourrait porter à la fois sur les directives et sur les résultats du déploiement. Par exemple, un audit TAI évaluerait si la priorisation initiale était la meilleure approche du point de vue de l'inclusion, peut-être par rapport aux directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS 2020). Une autre question serait celle de savoir si ces groupes pouvaient avoir accès aux vaccins, et si tel était le cas, comme le prévoient les directives.</p>   |

## Continuer d'agir en tenant compte des inégalités

Ce type d'audit de conformité, en particulier lorsqu'il repose sur des cadres de gestion des situations d'urgence, peut s'avérer plus difficile à réaliser si ces cadres ne sont pas conçus pour tenir compte des inégalités. Malgré l'urgence causée par des chocs externes tels que la pandémie de COVID-19, les cadres de gestion des situations d'urgence, les plans d'urgence nationaux et les politiques institutionnelles peuvent toujours prévoir des dispositions pour les personnes les plus vulnérables et marginalisées. Par exemple, ONU Femmes a élaboré des orientations sur la réalisation d'Évaluations rapides des impacts genre du COVID-19 afin de s'assurer que la réponse à la pandémie puisse tenir compte de ses impacts sur les femmes et les filles (ONU Femmes, 2020b). Tout compte fait, la réalisation des audits TAI doit être considérée à la fois comme un moyen d'obliger les gouvernements à rendre des comptes sur la manière dont ils répartissent des ressources limitées pendant une crise, et comme un moyen de tirer des enseignements pour l'avenir. Par ailleurs, ils permettront de révéler qui sont ceux qui ont été laissés pour compte afin qu'à l'avenir nous puissions nous assurer que nos réponses face aux crises obéissent aux principes d'inclusion et d'égalité.

**ILS PERMETTRONT DE RÉVÉLER QUI SONT CEUX QUI ONT ÉTÉ LAISSÉS POUR COMPTE AFIN QU'À L'AVENIR NOUS PUISSIONS NOUS ASSURER QUE NOS RÉPONSES FACE AUX CRISES OBÉISSENT AUX PRINCIPES D'INCLUSION ET D'ÉGALITÉ**



## Autres ressources et liens utiles

- Auditeur général de la République des Fidji (2019) – *Coordination des actions pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*.
- Marie-Hélène Bérubé et Petra Schirnhofner (2020), *Revue internationale de la vérification des comptes publics – COVID-19 : Application d'une perspective sexospécifique aux audits*.
- PNUD et coll. (s. d.) – Outil global de suivi sur les questions de genre et la COVID-19.
- Auditeur général du Pays de Galles (2019) – *Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la loi sur la violence à l'égard des femmes, les abus domestiques et les violences sexuelles*.
- *Manuel de l'Organisation internationale du travail à l'intention des animateurs d'audit de genre*, (Ce manuel est destiné à fournir aux animateurs d'audits de genre des directives et des instructions pratiques qui leur permettront d'organiser et d'effectuer des audits participatifs de genre dans un contexte organisationnel. Un type d'audit différent de celui abordé dans la note).
- Junta de Andalucía (2018) – *Plan d'audit de la budgétisation sensible au genre*.
- Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (2016) – *Guide pratique pour l'audit de l'égalité des sexes*.
- Projet Sexe, Genre et COVID-19 (s. d.) – L'outil de suivi des données ventilées selon le sexe du COVID-19.
- ONU Femmes (2020c) – *Guide rapide: Genre, COVID-19 et Audit*.

## Références

Auditeur général du Pays de Galles (2019), *Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la loi sur la violence à l'égard des femmes, les abus domestiques et les violences sexuelles* [Article en ligne], <<https://www.audit.wales/publication/progress-implementing-violence-against-women-domestic-abuse-and-sexual-violence-act>>, consulté le 29 avril 2021.

Auditeur général de la République des Fidji (2019), *Stop à la violence contre les femmes : Coordinations des actions pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, <<http://www.parliament.gov.fj/wp-content/uploads/2019/09/Report-of-the-Auditor-General-Elimination-of-Violence-Against-Women.pdf>>, consulté le 29 avril 2021.

Bérubé, MH. et Schirnhofner, P. (2020), *COVID-19: Mettre une perspective de genre sur l'audit*, [article en ligne], <<http://intosajournal.org/covid19-gender-lens-on-auditing/>>, consulté le 29 avril 2021.

Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (2016), *Guide pratique pour l'audit de l'égalité des sexes*, <<https://www.caaf-fcar.ca/images/pdfs/practice-guides/Practice-Guide-to-Auditing-Gender-Equality.pdf>>, consulté le 29 avril 2021.

Gaspar, V., Muhleisen, M. et Weeks-Brown, R. (2020), *Corruption et COVID-19* [IMF Blog], 28 juillet, <<https://blogs.imf.org/2020/07/28/corruption-and-COVID-19/>>, consulté le 28 avril 2021.

Georgieva, K. (2021), *Chef du FMI: Comment les gouvernements peuvent empêcher l'aggravation des inégalités*, [blog du Forum économique mondial], <<https://www.weforum.org/agenda/2021/03/great-divergence-covid19-recovery-economic/>>, consulté le 28 avril 2021.

Gouvernement du Royaume-Uni (2010), *Loi relative à l'égalité de 2010*, <<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2010/15>>, consulté le 28 avril 2021.

Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie (s. d.), *La Constitution de la République-Unie de Tanzanie*, <<https://rsf.org/sites/default/files/constitution.pdf>>, consulté le 29 avril 2021.

Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie (2010), *La loi sur les élections nationales de 2010*, [article en ligne], <<https://aceproject.org/ero-en/regions/africa/TZ/tanzania-the-national-elections-act-2010/view>>.

OIT (Organisation internationale du travail) (2017/2018), *L'écart hommes-femmes sur le marché du travail : Qu'est-ce qui pénalise les femmes face à l'emploi ?*, [Article en ligne], <<https://www.ilo.org/infostories/en-GB/Stories/Employment/barriers-women#intro>>, consulté le 28 avril 2021.

FMI (Fonds monétaire international) (2021), *Le soutien de l'État est crucial tandis que les pays s'engagent dans la course à la vaccination*, [Article en ligne], <<https://www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2021/01/20/fiscal-monitor-update-january-2021/>>, consulté le 28 Avril 2021.

Organisation internationale du Travail (2007), *Un manuel à l'attention des animateurs d'audits de genre*, <[https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_093425.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_093425.pdf)>, consulté le 29 avril 2021.

Junta de Andalucía (2018), *Plan d'audit de la budgétisation sensible au genre*, <[https://www.juntadeandalucia.es/export/drupaljda/cehap\\_planapg2018\\_juntaandalucia\\_eng.pdf](https://www.juntadeandalucia.es/export/drupaljda/cehap_planapg2018_juntaandalucia_eng.pdf)>, consulté le 29 avril 2021.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2020a), *Les réponses de politiques de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19) : Quel est l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les immigrants et leurs enfants ?*, <<https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/what-is-the-impact-of-the-COVID-19-pandemic-on-immigrants-and-their-children-e7cbb7de/>>, consulté le 28 avril 2021.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2020b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2020 : crise du COVID-19 et protection des travailleurs*, <<https://www.oecd.org/employment-outlook/2020/>>, consulté le 28 Avril 2021.

Bureau de l'Auditeur général de la République des Fidji (2019), *Stop à la violence contre les femmes : Coordinations des actions pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, <<http://www.parliament.gov.fj/wp-content/uploads/2019/09/Report-of-the-Auditor-General-Elimination-of-Violence-Against-Women.pdf>>, consulté le 29 avril 2021.

Projet Sexe, Genre et COVID-19 (s. d.), *Outil global de suivi sur les questions de genre et la COVID-19*, [article en ligne], <<https://globalhealth5050.org/the-sex-gender-and-COVID-19-project/the-data-tracker/>>, consulté le 29 avril 2021.

ONU (Nations Unies) (2020), *Note de synthèse : Inclusion du handicap dans la riposte à la COVID-19*, <[https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg\\_policy\\_brief\\_on\\_persons\\_with\\_disabilities\\_final.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_policy_brief_on_persons_with_disabilities_final.pdf)>, consulté le 28 avril 2021.

L'ONU (s. d.), *Les 17 objectifs*, [site Web] <<https://sustainabledevelopment.un.org/goals>>, consulté le 28 avril 2021.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2018a), *Que signifie 'ne laisser personne pour compte' ?* [Document téléchargeable], <<https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/what-does-it-mean-to-leave-no-one-behind-.html>>, consulté le 28 avril 2021.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2018a), *Que signifie 'ne laisser personne pour compte' ? Un cadre de mise en œuvre*, [Document téléchargeable], <<https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/what-does-it-mean-to-leave-no-one-behind-.html>>, consulté le 28 avril 2021.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (s. d.), *COVID-19 et Objectifs mondiaux : Comment la pandémie pourrait changer la 'feuille de route' de l'humanité*, [article en ligne], <<https://feature.undp.org/COVID-19-and-the-sdgs/>>, consulté le 28 avril 2021.

Le PNUD, ONU Femmes, Les Volontaires des Nations Unies et l'Université de Pittsburgh (s. d.), *Outil global de suivi sur les questions de genre et la COVID-19*, [en ligne], <<https://data.undp.org/gendertracker/>>, consulté le 29 avril 2021.

ONU Info (2021), *La COVID-19 met à nu les inégalités sociales, déclare le chef de l'ONU, alors que les doses de COVAX atteignent 36 millions.*, [article en ligne], <<https://news.un.org/en/story/2021/04/1089042>>, consulté le 28 Avril 2021.

ONU Femmes (2020a), *Faits et chiffres : Le leadership et la participation des femmes à la vie politique*, [Article en ligne], <<https://www.unwomen.org/en/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures>>, consulté le 28 avril 2021.

ONU Femmes (2020b), *Évaluations rapides des impacts genre du COVID-19 : note d'orientation*, <[https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/COVID19survey\\_Guidance.pdf](https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/COVID19survey_Guidance.pdf)>, consulté le 28 avril 2021.

ONU Femmes (2020c), *Guide rapide: Genre, COVID-19 et Audit*, <<https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/rapid-guide-gender-COVID-19-and-audit-en.pdf?la=en&vs=1231>>, consulté le 28 avril 2021.

OMS (Organisation mondiale de la santé) (2020), *Feuille de route du SAGE de l'OMS pour l'établissement des priorités concernant l'utilisation des vaccins anti-COVID-19 dans un contexte d'approvisionnement limité*, <[https://cdn.who.int/media/docs/default-source/immunization/sage/covid/sage-prioritization-roadmap-covid19-vaccines\\_31a59ccd-1fbf-4a36-a12f-73344134e49d.pdf?sfvrsn=bf227443\\_36&download=true](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/immunization/sage/covid/sage-prioritization-roadmap-covid19-vaccines_31a59ccd-1fbf-4a36-a12f-73344134e49d.pdf?sfvrsn=bf227443_36&download=true)>, consulté le 28 avril 2021.

Wood, J. (2020), *La COVID -19 a aggravé les inégalités entre les sexes. Ces illustrations montrent ce que nous pouvons faire pour y remédier*, [Blog du Forum économique mondial], <<https://www.weforum.org/agenda/2020/09/covid-19-gender-inequality-jobs-economy>>, consulté le 28 avril 2021.

